

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en trois fois par avance.

**ABONNEMENT.**  
 Par an, 30 fr.  
 Six mois, 18 fr.  
 Trois mois, 10 fr.  
 Poste en plus.

Annances, la ligne, 70 c.  
 Réclames, 30  
 Faits divers, 75

**RESERVES SONT FAITES**  
 du droit de réimpression  
 des articles publiés  
 sans autorisation  
 préalable du directeur  
 du journal.

Les articles commu-  
 niqués au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

**On s'abonne :**  
 A PARIS,  
 Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Co,  
 Place de la Bourse, 8.

**SAUMUR.**  
 27 Janvier 1877.

**NOUVELLES D'ORIENT.**

**Vienne, 25 janvier, minuit.**  
 Le Monténégro a refusé péremptoirement d'ouvrir des négociations de paix avec la Sublime-Porte.  
 Le prince Nikita a donné l'ordre de reprendre dès le 20 février les hostilités sur toute la ligne.  
 Malgré la crise ministérielle devenue inévitable à Belgrade, les ministres veulent négocier une paix avec la Turquie, tandis que la Skupstchina s'y oppose. On signale l'arrivée de volontaires russes en grand nombre.

**Berlin, 26 janvier.**  
 L'arrivée du général Ignatieff à Saint-Petersbourg est annoncée pour le 30 courant.  
 Les compagnies des chemins de fer russes ont porté à la connaissance du public qu'à partir du 1<sup>er</sup> février tous les transports des voyageurs et des marchandises seront subordonnés aux réquisitions de l'autorité.  
 L'appel du troisième cadre de la réserve vient d'être décrété par le gouvernement russe.

**Saint-Petersbourg, 26 janvier.**  
 Avant huit jours, le gouvernement russe prendra une décision définitive en ce qui regarde la paix ou la guerre avec la Turquie.

**Belgrade, 26 janvier.**  
 Une très-grande surexcitation règne parmi la population.  
 Le gouvernement du prince attend les ordres formels de Saint-Petersbourg pour recommencer les hostilités contre les Turcs.

**Serajevo, 26 janvier.**  
 Les Turcs viennent de massacrer horriblement deux négociants chrétiens de notre ville.

## LA NOTE RUSSSE.

Saint-Petersbourg, 26 janvier.  
 Le prince Gortschakoff vient d'adresser aux cabinets de Vienne et de Berlin une Note confidentielle dont voici le résumé exact.

Le prince Gortschakoff commence par mettre en évidence le grave danger qui constitue pour les chrétiens de la Turquie une abstention des puissances dans les circonstances actuelles.  
 Il ajoute que la période d'attente traversée par la question d'Orient devrait être mise à profit pour arriver à une action commune de la conférence, et cela immédiatement, car une explosion du fanatisme musulman doit être considérée comme imminente.

Si un accord unanime de toutes les grandes puissances ne pouvait pas être obtenu, l'action commune de quelques-unes d'entre elles aurait à s'opposer énergiquement à ce que les chrétiens turcs ne fussent livrés sans défense au pouvoir de l'Islam.  
 Le prince Gortschakoff déclare qu'il considère l'alliance des trois empires comme appelée à prendre en main la protection des chrétiens, et elle propose que l'Italie soit également admise à prendre part dans cette action commune.

La Note termine en disant que si, malgré les efforts dévoués du gouvernement du czar, celui-ci ne parvenait pas à obtenir une coopération sincère de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, dont le résultat serait une action commune des plus efficaces, « le » gouvernement du czar se verrait forcé à prendre seul en main la réalisation complète du programme qu'elle a déjà soumis à l'approbation des puissances. »

## LA NOTE TURQUE.

Pesth, 26 janvier, midi.  
 La Note-Circulaire adressée par la Sublime-Porte aux différentes puissances commence par déclarer que, malgré l'échec de la conférence, le gouvernement du sultan

est profondément résolu à persister dans sa ferme volonté de doter l'empire d'institutions libérales et définitivement stables.

La Sublime-Porte est en outre décidée à ne rien changer aux bons rapports d'amitié qu'elle entretient avec les puissances, et ses représentants resteront tous à leurs différents postes. Quant aux différentes violations de l'armistice dont les troupes turques ont été victimes sur divers points, la Sublime-Porte est fermement résolue à ne pas en tenir compte et à respecter pendant toute sa durée et jusqu'à son expiration l'armistice qu'elle a signé.

La Note termine en déclarant que la Sublime-Porte nourrit les intentions les plus pacifiques; qu'elle éprouverait les regrets les plus vifs à voir l'armistice se terminer sans que la paix fût signée entre l'empire et ses sujets insurgés; mais que le cas contraire se présentant, et encore seulement quand elle se trouvera aculée dans ses derniers retranchements, la Turquie s'opposera par la force et au nom de la dignité et de l'indépendance de l'empire aux attaques des puissances quelles qu'elles soient qui viendront en aide et soutiendront la rébellion de ses sujets.

## Le Traité de 1856

Le rideau vient de se baisser sur le dernier acte de la comédie orientale. Que nous ménage la reprise de la pièce qui n'est pas finie ?

Nous sommes sans nouvelles; il nous faut chercher les indices politiques, devenir l'état de la crise, d'après le langage des journaux étrangers qui passent à tort ou à raison pour exprimer l'opinion des chanceleries.

Le dernier mot prononcé à Constantinople, à la clôture de la conférence, a été une menace sortie de la bouche de l'ambassadeur de Russie. Le général Ignatieff a prévenu la Porte qu'il ne fallait rien entreprendre ni contre la Serbie, ni contre le Monténégro, ni contre les chrétiens, et que

la Russie ne voulait pas « entendre un seul râle de mourant. »

C'est là une preuve que la Russie, après l'impuissance démontrée de la diplomatie européenne, reprend son rôle de sentinelle et veille l'arme au bras sur le sort des chrétiens.

Le Times voudrait que tout fût fini, que l'Europe attendît la réalisation des promesses turques, et la mise en pratique de la Constitution nouvelle. Pour ce journal la question d'Orient doit être close, et la paix avec la Serbie et le Monténégro doit tout terminer.

La feuille de la Cité croit un peu trop facilement ce qu'elle espère. Le langage des autres journaux nous inspire encore des inquiétudes sérieuses. Les organes ottomans aussi bien que les organes de Saint-Petersbourg reprennent un ton belliqueux, comme au temps de l'ultimatum russe et du discours de Moscou.

Ainsi nous voyons les journaux de Constantinople féliciter la Porte de « sa grande victoire diplomatique » et lui prédire d'autres triomphes sur les champs de bataille.

En même temps les journaux russes s'attachent à démontrer que, par suite de l'échec de la conférence, le traité de Paris n'existe plus et qu'on ne saurait l'invoquer désormais pour empêcher une intervention armée dans les provinces ottomanes.

C'est là une nouvelle phase de la question.

La conférence n'a été convoquée et acceptée qu'en conformité du traité de 1856 qui interdisait à toute puissance la faculté d'intervenir seule dans les affaires d'Orient. On a essayé de les régler en 1877, comme on les avait réglées en 1856 après une guerre victorieuse, — par un concert européen. La tentative a échoué. Les choses restent donc dans l'état où elles étaient auparavant : et le traité de Paris n'est plus qu'une lettre morte, une convention impuissante, qui ne saurait être opposée à la Russie, si la Russie veut marcher en avant.

Telle est la thèse soutenue par le Journal

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### LES PIRATES DE CILICIE.

(AN DE ROMAIN 573.)

Dans les premiers jours qui suivirent l'arrivée d'Isidore, sa flotte fut successivement rejointe par celle du grec Iphicrate, de l'Égyptien Narcisse, du Romain Stellus, et d'autres chefs syriens, thraces ou espagnols.

Telle était, en effet, la prospérité toujours croissante des Ciliciens, que « les hommes les plus riches et les plus distingués par leur naissance ou leur génie ne balançaient pas à monter sur des vaisseaux pour les aller rejoindre. » Aussi trouvaient-ils réunis dans le baie de Coracissium des vaisseaux de toutes formes, de toutes grandeurs et de tous pays.

À côté des baris égyptiens se montraient les caméras helléniques, que leurs ponts arrondis en voûtes rendaient semblables à des amphores, les liburnes de Syrie et les myopares, auxquels leur petite taille et leur vivacité avaient mérité le nom de rats de Paros.

Au moment où nous reprenons notre récit, c'est-à-dire environ deux mois après les événements rapportés dans le chapitre précédent, tous ces navires étaient rangés le long du môle, couchés sur les chantiers du radoub ou mis à sec dans les camps nautiques, et trois galères seulement se trouvaient à l'ancre en vue du rivage.

L'une était le *Didyme*, déjà de retour; l'autre une liburne d'Alexandrie, dont Lélius et Agrippa s'étaient prudemment fait accompagner; enfin la troisième était le vaisseau d'Isidore lui-même, près de remettre à la voile pour une mission inconnue.

On se trouvait au second jour des ides de février, époque où les Ciliciens célébraient la grande fête de Mithra.

En attendant l'heure de la cérémonie, la plupart des chefs s'étaient réunis dans la tente d'Iphicrate, accroupis sur des iourures précieuses, à la manière des barbares, ou assis sur des sièges, selon l'habitude de la Laconie.

Ils jouaient à différents jeux de hasard en buvant le vin cuit de Crète.

César les regardait, couché sur un lit de repos, et Sextilius, debout à quelques pas, élevait de temps en temps la voix pour déplorer les pertes ou pour envier le gain des joueurs.

Quant à Isidore, il se tenait à l'écart, occupé à compter les aures renfermés dans un coffret de cèdre que des esclaves venaient d'apporter.

C'était la rançon de César ramassée à Milet par ses deux amis.

Le Carthaginois, près de se remettre en mer, voyait avec un dépit farouche le jeune patricien lui échapper.

Depuis qu'il le retenait captif, il avait trop souffert de sa fierté railleuse pour ne point arriver à le haïr.

L'intervention de Plaucia avait jusqu'alors préservé son parent de la rançune du pirate; mais il ne pouvait se faire à l'idée que le Romain allait repartir sain et sauf après l'avoir impunément outragé.

Mille projets confus roulaient dans son esprit pendant qu'il continuait à compter avec distraction les pièces d'or de la cassette.

Pendant ce temps, César continuait à entretenir les joueurs avec une libre gaieté.

Bien que la rencontre des Ciliciens lui eût été coûteuse, il se réjouissait d'avoir vu leur singulière colonie.

Une seconde visite lui paraissait seulement inutile, et ne voulant plus s'y exposer en montant une galère désarmée, il renonçait au *Didyme*, et devait s'embarquer le lendemain sur la liburne égyptienne, que ses amis lui avaient amenée.

Isidore, dont la haine cherchait un prétexte, se mit à railler le jeune patricien sur cette résolution. En montant le *Lotus*, il espérait sans doute épou-

vancer les Ciliciens; l'apparition de son vaisseau devait produire sur leurs flottes le même effet que la vue du milan sur les volées de caillies, et les éperons d'airain de la liburne allaient nettoyer la mer intérieure comme le soc de la charrue nettoie le champ couvert de ronces!

— Que les fils de Mithra se résignent à implorer leur vainqueur! ajouta-t-il ironiquement; chacun d'eux devra bientôt lui rendre dix fois la rançon qu'il paye aujourd'hui.

— Isidore me croit-il son égal? répliqua César avec une menaçante hauteur; le pirate peut vendre la liberté du chevalier romain que le hasard lui a livré; mais le chevalier ne vend point celle du pirate.

— Et qu'en fait-il donc? demanda le Carthaginois.

— Interroge Stellus, dit César, il t'apprendra le sort que l'on réserve aux bandits de la forêt *Galinaria*, et des marais Pontins.

— Ils sont étranglés au *Tullianum*, fit observer Stellus.

— Eh bien, je ne serai pas moins juste pour les bandits de la mer, dit Julius; je les accrocherai à l'antenne de mon navire en renouvelant le souhait de Diogène: « Plût aux dieux que tous les arbres portassent de pareils fruits! »

(La suite au prochain numéro.)

de Saint-Petersbourg, avant même la décision prise par la Turquie, c'est-à-dire dès le 20 janvier :

« Il est de toute évidence, disait ce journal, que le défi jeté à l'Europe par les hommes au pouvoir en Turquie ne saurait avoir pour seul et unique résultat de les délivrer du contrôle de l'étranger et de leur abandonner les millions de chrétiens que les puissances ont le droit, en vertu des traités, et se sont reconnus encore, en dernier lieu, le devoir de protéger. L'Europe aura donc à aviser aux moyens d'exercer cette protection sans le concours du gouvernement ottoman, puisque la tentative d'y arriver avec ce concours aura échoué. Mais tant qu'on négociait avec ce gouvernement, on devait s'appliquer à ce que son amour-propre fût ménagé, cette considération était même d'un très-grand poids, non-seulement en vue d'amener la Turquie à se soumettre, mais encore pour ne pas trop atteindre le prestige dont le régime ottoman devait être entouré, auprès des populations qu'il s'agissait de maintenir sous ce régime. Cette préoccupation disparaîtra nécessairement du jour où la Sublime-Porte, refusant la coopération de l'Europe, mettra celle-ci dans la nécessité d'agir par la coercition »

Le Journal de Saint-Petersbourg parle de la nécessité d'une action européenne; mais il est facile de voir ce qui se cache derrière cette proposition. La Russie, après s'être effacée fort habilement dans la conférence pour laisser la diplomatie vider une question que l'Europe avait revendiquée comme sienne, voudrait depuis son échec agir en qualité de mandataire des puissances. Ce n'est plus seulement au nom de son protectorat des chrétiens d'Orient qu'elle désirerait entrer en campagne, mais bien comme se substituant à l'Europe entière, pour exécuter par la force ce qu'on n'a pu obtenir par des négociations.

Tel est le sens des dernières paroles prononcées par le général Ignatieff, telle est aussi la nouvelle phase dans laquelle semble entrer la question d'Orient.

Nous ne savons pas encore ce que fera la Russie, mais le langage de ses journaux laisse prévoir qu'elle n'entend point ensevelir dans l'oubli les affaires d'Orient, comme le voudrait le Times.

Plusieurs dépêches parlent du prochain passage du Pruth par les troupes russes, et les journaux allemands nous annoncent qu'à partir du 27 janvier le transport des marchandises sera suspendu sur les chemins de fer russes pour laisser la place aux transports militaires.

La paix n'est donc pas encore assurée.

### Chronique générale.

Nous sommes au milieu d'une pause factice. La conférence est close, et les pourparlers diplomatiques qui vont avoir lieu entre les puissances en vue de se concerter sur l'attitude à suivre vis-à-vis de la nouvelle situation n'ont pas encore commencé. En attendant, les plénipotentiaires des puissances ont quitté Constantinople. Une de nos feuilles croit pouvoir annoncer une manifestation de la Russie au sujet de l'attitude que cette puissance compte observer dorénavant.

Le Lloyd de Pesth se fait écrire de Saint-Petersbourg qu'on aurait l'intention de tenter une nouvelle action diplomatique en vue de préciser, après l'échec de la conférence, l'attitude des puissances vis-à-vis de la question d'Orient et de concerter, si c'est possible, une action commune. Ce n'est que dans le cas où l'on ne pourrait s'entendre au sujet de cette nouvelle action diplomatique que la Russie agirait pour son propre compte. On s'attendrait pour ces jours prochains déjà à des décisions du czar qui seraient de la plus haute importance.

### L'ATTITUDE DE LA FRANCE EN ORIENT.

Nous lisons dans le Nord :

« L'attitude de la France dans la question orientale a été des plus correctes. Elle a justifié de tous points l'affirmation, par le duc Decazes, de la volonté de la France d'observer une neutralité absolue en cas de complications en Orient, et de s'associer à toutes les tentatives diplomatiques qui au-

raient en vue d'assurer, par le concert des grandes puissances, l'amélioration du sort des chrétiens.

Les dispositions pacifiques de la France ne sont pas seulement affirmées par le gouvernement dans ses relations extérieures comme à la tribune du Parlement; elles se manifestent dans tous les journaux sans distinction de nuance. Il n'en est pas un dans lequel on pût relever une parole agressive à l'adresse de l'Allemagne, et les représentants de tous les partis sans exception proclament en toutes circonstances que ce que veut avant tout la France, au nom de laquelle le suffrage universel leur a donné mandat de parler, c'est le maintien de la paix.

Il serait impossible de trouver dans l'histoire l'exemple d'un pays ayant donné d'aussi nombreux témoignages — on pourrait dire d'aussi nombreux gages — que la France de ses sentiments sincèrement pacifiques, alors que, il faut bien le reconnaître, les désastreuses épreuves qu'elle a traversées lui ont laissé une incontestable vitalité, un réel sentiment de sa dignité, un juste souci de l'avenir.

En sujet de la rupture de la conférence à Constantinople, M. le duc Decazes paraît assez content du résultat négatif qui s'est produit, mais on dit que notre ministre des affaires étrangères très-inquiet de savoir ce que la Turquie a derrière elle pour être si arrogante.

L'ambassadeur de France auprès de Victor-Emmanuel a donné un bal le 21 janvier.

Nous pensons qu'il suffit d'énoncer un pareil fait pour le flétrir.

Les journaux révolutionnaires sont pleins de détails sur la magnifique réception du palais Farnèse. Tous ceux qui ont encore quelque souci de la dignité de la France conviendront que cette magnifique en un pareil jour n'était pas faite pour relever notre prestige aux yeux de l'étranger.

On affirme, qu'à la suite d'un accord intervenu entre MM. Jules Simon et Méline, le gouvernement serait résolu à refuser d'étendre, comme contraire à la loi, aux contumax, quels qu'ils soient, les effets de la clémence du chef de l'Etat.

Voici quelques détails donnés par le Constitutionnel sur le dernier bal de l'Élysée :

« De neuf heures à minuit, la foule des invités se pressait dans la cour d'honneur du palais; dans les salons, la circulation était devenue impossible vers onze heures.

M. le Maréchal et M<sup>me</sup> la duchesse de Magenta, avec la grâce et la courtoisie qui les distinguent, recevaient les hommages respectueux des milliers de personnages qui s'inclinaient devant eux.

M. le Président de la République était entouré des représentants des puissances étrangères; il avait à sa droite M. le prince Orloff, ambassadeur de Russie, et on a beaucoup remarqué que le chef de l'Etat a causé longuement et amicalement avec le prince Orloff.

La maréchale de Mac-Mahon avait une toilette simple et fort élégante: diadème dans les cheveux, surmonté d'une plume blanche, robe de faille blanche, avec guirlande de fleurs.

Strauss et son orchestre ont obtenu un grand succès.

Dans le salon d'argent, trois généraux discutent des théories militaires, M. le duc d'Aumale, le général Berthaut, ministre de la guerre, et le général Ducrot. Plus loin, le brave et sympathique général du Barail discute avec le duc de Nemours, tout-à-coup M. Jules Simon fait son entrée, accompagné du général Billot; il s'approche de M. le duc d'Aumale et s'incline profondément comme il convient à un ministre du Maréchal, qui a l'honneur de se trouver en présence d'un prince de la maison de Bourbon.

Certains journaux ont prétendu que les députés de la gauche n'avaient point été invités, mais ils formaient au contraire la grande, très-grande majorité. Veut-on des noms? MM. Lepère, Girerd, Magnin, Beth-

mont, Corentin, Guyho, Tirard, Billot, Leroyer, Tillancourt, de Marcère, etc., etc. MM. Buffet, de Broglie, de Meaux, de Ci-vrac, représentaient le parti conservateur.

Citons ensuite le général Chanzy, très-entouré, le duc d'Alençon qui offre le bras à la reine de Naples, le marquis de Plézac, etc., etc.

M. Thiers vient de faire distribuer aux pauvres de Paris le lot qu'il a gagné au dernier tirage des obligations de la ville de Paris.

On écrit de Nîmes, 23 janvier :

M. Dunal, notaire, appartenant au parti républicain, et dont je vous ai annoncé la disparition, laisse un passif bien plus considérable que ce que l'on croyait. On parle de plus de 800,000 francs.

Notre place est menacée d'un autre sinistre financier. Une maison de banque est sur le point de liquider. Je vous aviserai.

### Etranger.

Constantinople, 25 janvier.

Immédiatement après que le Séraskier eût approuvé la formation d'une légion étrangère, 3,600 volontaires se sont fait inscrire.

Le général Klupka sera appelé au commandement de cette légion.

Vienna, 25 janvier.

Les bruits d'un prétendu complot orléaniste en France, tout en ne trompant personne, ont soulevé dans une grande partie de la presse des colères et des ressentiments que l'Allemagne aurait grand intérêt à calmer.

C'est en effet contre la nouvelle rente en or autrichienne que ces menaces de conflits occidentaux sont dirigées, au dire de journaux dont il est question.

Tout en restant étroitement unies dans les hautes régions politiques, l'Autriche et l'Allemagne paraissent profondément séparées par deux courants qui partagent l'opinion publique de chacun des deux pays.

Le retard forcé des hostilités.

On écrit de Jassy :

L'état des routes dans nos contrées est indescriptible. De l'avis des hommes de guerre les plus compétents, toute entrée en campagne serait impossible avant six semaines. Il faut ajouter à cela que, par suite des pluies torrentielles et incessantes, la voie ferrée de Jassy-Kischeneff a été détruite sur une étendue de plusieurs kilomètres. La remise en état de cette voie demanderait plus de deux mois.

### Chronique locale et de l'Ouest.

AVIS ADMINISTRATIF.

Contributions. — Année 1877.

Le Maire de la ville de Saumur prévient ses concitoyens, que les rôles des contributions, année 1877, sont déposés chez M. Vétault, percepteur, rue de Bordeaux, pour y être mis en recouvrement.

Les réclamations seront reçues à la Sous-Préfecture de Saumur pendant les trois mois qui suivront la date de la publication mentionnée sur les bordereaux.

Hôtel de Ville de Saumur, le 26 janvier 1877.

Le Maire, LECOEUX.

MUSIQUE DES SAPEURS-POMPIERS.

Une soirée musicale sera donnée, par la musique des sapeurs-pompiers de Saumur, dans les salons de la Mairie, demain dimanche 28 janvier, à 8 heures du soir.

Le mardi 6 février, cette même musique donnera une soirée de charité au Théâtre, avec le concours d'artistes et d'amateurs étrangers.

Classe de 1876. — Nous rappelons que le tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1876 commencera la semaine prochaine dans l'arrondissement de Sa-

umur, et s'effectuera à la Mairie de chaque chef-lieu de canton, suivant l'itinéraire ci-après :

Genes, jeudi 4<sup>er</sup> février, à 10 heures.  
Saumur (S.), vendredi 2 février, 9 heures.  
Vihiers, samedi 3 février, à 11 heures.  
Saumur (N. O.), lundi 5 février, 8 heures.  
Saumur (N. E.), même jour, à 9 heures.  
Montreuil, mardi 6 février, à 8 heures.  
Doué, même jour, à midi.

CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE.

Les obligations de la Vendée qui avaient baissé dans une forte proportion depuis la chute de la Banque Franco-Hollandaise se sont vivement relevées depuis ces derniers jours. Le Conseil d'administration s'est renouvelé; M. Siegfried, administrateur du Comptoir d'Escompte, a été nommé président du Conseil; MM. Desgranges et Champouillon ont été élus administrateurs.

La Semaine financière, qui s'est chargée de y a quelques années, de l'émission d'obligations de la Vendée, publie au sujet de la valeur actuelle des obligations et des actions l'article suivant, qu'il nous paraît intéressant de reproduire :

« La Chambre est saisie, comme on sait, d'un projet de loi relatif au rachat des lignes de la Vendée, au prix de 125,000 fr. par kilomètre. Ce que sera la décision finale de la Chambre sur cette question et sur les questions analogues qui lui sont soumises en ce moment, les décisions encore inconnues de la Commission ne permettent pas de le prévoir. Il est permis de penser, cependant, que dès maintenant, la valeur des obligations Vendée peut être assise sur la base du prix de 125,000 fr. par kilomètre inscrit dans le projet de loi. Quelle que soit la combinaison qui puisse être substituée à ce projet, le prix de 125,000 fr. a toute chance, en effet, d'être maintenu.

Compensation faite des tronçons communs, le nombre des kilomètres cédés ressort à 350, à une fraction près :

350 kil. à 125,000 fr. par kilomètre	43,750,000
plus le matériel, estimé à 1,250,000	1,250,000
Intérêts de 1876	2,250,000
Ensemble	47,250,000

A réduire

Dettes exigibles... 1,600,000

Remb. aux actions

naires de Poitiers-Saumur... 1,600,000

3,200,000 3,200,000

Reste net un actif de... fr. 48,800,000

qui, réparti entre les 487,575 obligations existantes, donnerait à chacune d'elles 260 fr. environ.

« Nous ne faisons entrer ici en ligne de compte que l'actif absolument certain. Ce n'est que pour mémoire que l'on peut inscrire, en effet, le compte courant, 4 millions, de la Compagnie à la Banque Franco-Hollandaise.

« Que revient-il aux actions? Ici, point de calcul possible. La Compagnie doit construire encore et livrer, d'après le traité, au même prix de 125,000 fr., une longueur de 218 kilomètres. On s'attend à ce que cette construction, exécutée dans des conditions économiques, laisse des bénéfices d'une certaine étendue. Ce que seront ces bénéfices, voilà ce qui reste à connaître avant de pouvoir assigner une valeur aux actions.

« Il faut tenir compte, d'ailleurs, de ce que le prix de 47 millions, qui représente un capital de 250 fr. par obligation, ne suffirait pas, capitalisé à 5 0/0, pour assurer l'intérêt de 45 fr. et l'amortissement aux obligations. Sur les bénéfices à provenir de la construction du Tours-Montluçon, il faudrait donc prélever tout d'abord le complément nécessaire au service des obligations. Seul le solde, éventuellement disponible après ce prélèvement, reviendrait aux actions. Pour dégager ce solde, il faudrait déterminer tout d'abord l'importance des bénéfices à effectuer, et nous venons de dire que cette détermination n'est pas possible a priori.

« La commission des chemins de fer a définitivement rejeté le projet de convention entre la Compagnie d'Orléans et celle des Charentes. La commission substituée à ce projet une proposition de MM. Wilson et Pascal Duprat ainsi conçue :

« La convention proposée par le ministre avec la Compagnie d'Orléans est rejetée. Le ministre est invité à présenter un nouveau projet de loi ayant pour objet la constitution

de réseaux indépendants, ou le rachat par l'Etat des lignes comprises dans la convention, avec exploitation par des Compagnies fermières. »

**Thouars.** — Un avis du maire de Thouars informe le public que la foire de cette ville, qui devait avoir lieu vendredi prochain, 2 février, est remise au vendredi suivant, 9 du même mois.

**Le Mans.** — Le tribunal correctionnel du Mans a rendu jeudi son jugement dans le procès en diffamation intenté à M. Charles de Boissy, gérant de l'*Avenir* et de l'*Echo de la Sarthe*, par M<sup>me</sup> la comtesse de Montijo.

L'*Avenir* a été condamné à 300 fr. d'amende et à 300 fr. de dommages-intérêts. L'insertion à ses frais du jugement est ordonnée dans l'*Avenir*, la *Sarthe*, l'*Union de la Sarthe*, le *Journal du Mans*, la *Chronique de l'Ouest*, le *Journal de Mamers*, l'*Echo du Loir* et l'*Anille*.

L'*Echo de la Sarthe* a été condamné à 200 fr. d'amende et à 200 fr. de dommages-intérêts. En outre, à l'insertion du jugement dans ses colonnes.

## THÉÂTRE.

### LE SONGE D'UNE NUIT D'ÉTÉ.

Depuis l'ouverture de la campagne théâtrale, nous avons déjà assisté à de nombreuses et brillantes représentations d'opéra et de comédie ; il y a douze jours à peine, le public sauroit applaudir encore une œuvre des plus remarquables, fort bien interprétée par les artistes du théâtre d'Angers : *Mignon*, d'Ambroise Thomas. Pour la prochaine soirée, voici venir le *Songe d'une Nuit d'été*, du même auteur, et qui depuis longtemps n'a pas été représenté à Saumur.

Le *Songe d'une Nuit d'été* fait penser involontairement à la comédie de Shakespeare, cette pièce charmante, où la féerie fournit au poète un merveilleux si plaisant et si gai. Et cependant tout le monde connaît la délicieuse partition d'Ambroise Thomas, qui depuis son apparition n'a jamais cessé de faire partie du répertoire des troupes lyriques. Malgré cela, et à propos de sa représentation prochaine sur notre scène, nous donnons une analyse du *Songe d'une Nuit d'été*, opéra.

MM. Rozier et de Leuven, les auteurs du libretto, n'ont emprunté à Shakespeare que son titre, et ils ont fait une pièce paradoxale, impossible, mais intéressante et spirituelle.

Le héros est Shakespeare lui-même. Au moment où il nous apparaît, le grand poète a déjà fait *Romeo et Juliette*, le *Roi Lear*, *Macbeth*, et chaque jour voit s'étendre sa renommée ; malheureusement il a deux grands défauts : il est ivrogne et libertin (la pièce abaisse ainsi l'un des plus grands génies de l'Angleterre) ; mais il est aimé de la reine Elisabeth, qui ne peut voir sans gémir un poète divin s'avilir et compromettre, par d'ignobles excès, sa gloire et son génie. Elle veut l'arracher à ses vices, le sauver pour l'Angleterre, et elle y réussit d'une manière assez étrange.

Pour le connaître, lui parler, cette reine, la plus orgueilleuse, la plus superbe des reines passées et présentes, prend un costume de ville, se met un masque sur le visage, et va, suivie d'une demoiselle d'honneur, miss Olivia, à une taverne, où la troupe pour laquelle Shakespeare travaille doit offrir à son auteur favori un splendide souper ; la chère y est délicate et les vins exquis, car c'est sur John Falstaff, le plus joyeux et le plus gourmand des libertins, qui a tout dirigé, aussi Shakespeare, déjà plus que surexcité, commence-t-il par parler de la manière la plus brûlante à ces deux étrangères.

La reine repousse ses serments ; elle le supplie de quitter ces lieux impurs, de se consacrer tout entier à la poésie.

Shakespeare obéit à une seule condition, l'étrangère ôtera son masque.

Elisabeth refuse ; le poète se remet à boire ; à défaut de l'amour, le vin lui donne le bonheur, en lui donnant l'oubli, en transportant son âme dans des régions inconnues.

Il s'endort ; Elisabeth, le cœur brisé, couvre pieusement d'un manteau le grand homme dégradé, et le fait transporter dans le parc de Richemond.

A son réveil, le poète se trouve dans une forêt éclairée par les doux rayons de la lune ; fleurs, chants d'oiseaux, parfums, étaient

autour de lui leurs splendides merveilles. Où est-il ? Il l'ignore. Comment est-il venu ? Il l'ignore encore. Tout à coup, au milieu du silence de la nuit, une douce voix se fait entendre. Quelle est cette voix ? La tête de Shakespeare s'élève, l'imagination du poète s'exalte.

Un être, vêtu de blanc, s'offre à ses yeux : « Poète, lui dit-il, je suis ton génie ; la nuit dernière, il s'est séparé de toi. Renonce à la vie que tu mènes, ou je t'abandonne à jamais. »

C'est donc un songe ; mais ce génie, Shakespeare veut le voir, il le saisit, il le serre dans ses bras : c'est une femme, il va soulever le voile qui lui cache son visage quand elle disparaît, et, à sa place, Shakespeare ne trouve plus que miss Olivia, qui trahit tout, en disant à celle qui s'enfuit : Majesté !

Ce bon génie, c'était la reine. Au même moment survient Lalimer, l'amant d'Olivia, noble lord jaloux et désespéré par essence ; il se croit trahi, provoque le poète, et bientôt tombe sur le gazon.

Shakespeare s'enfuit, franchit les murs du parc, s'échappe dans la Tamise, d'où on le retire sans connaissance, on le reporte chez lui, et, quand il se réveille, il se trouve dans les mêmes incertitudes que dans le parc de Richemond. Comment est-il revenu dans sa maison ?

Il va à la cour, demandant à chacun ce qui s'est passé la veille à Richemond. Elisabeth ne fait que rire de ses illusions et de ses récits. « C'est un rêve, lui dit-elle, c'est le *Songe d'une nuit d'été*. »

Cet aveu, jette Shakespeare dans la douleur ; son bon génie l'a abandonné ; il ne lui reste plus qu'à mourir.

Elisabeth, émue, redevient femme, elle lui révèle toute la vérité, en lui déclarant qu'il ne doit voir en elle qu'une amie ; et Shakespeare, guéri de la débâche, redevient le grand poète, la gloire de l'Angleterre.

Rien ne peut être plus contraire à l'histoire, plus parfaitement invraisemblable qu'une telle pièce : mais qu'est-ce que le poète à la musique, sinon le canevas à la soie et à la laine qui y forment mille dessins divers, la toile à la peinture qui la recouvre ? Si le poème est peu dramatique, on y trouve des détails assez gais, des mots spirituels, un dialogue parfois piquant, et une prodigieuse imagination.

Mais arrivons à la musique. Lorsqu'il l'écrivit, son auteur, M. Ambroise Thomas, était encore jeune et dans toute la verdeur de ses premières inspirations ; aussi la partition est riche en mélodies charmantes, instrumentées avec une finesse et une science remarquables ; d'une rare distinction dans le style, elle contient des parties véritablement belles.

L'ouverture est une symphonie brillante, dont le début, exécuté avec sourdines, a un caractère mystérieux qui dispose le spectateur à ce qu'il va voir ; le chœur qui le suit est bien conçu et plein de vigueur ; la marche sur laquelle défile tout un cortège de marmillons portant en cérémonie le festin préparé par Falstaff est d'une solennité qui contraste d'une manière très-étrange avec la scène qu'elle accompagne ; citons encore la chanson à boire de Falstaff, le duo entre la reine et miss Olivia, et vous voyez que le premier acte a un grand mérite.

Le second acte est incontestablement le plus beau. Le chœur des gardes-chasse qui l'ouvre est fait de main de maître ; on ne saurait avoir un rythme plus net et plus vif, disposer les voix avec plus d'art, trouver des détails plus neufs, des rentrées plus ingénieuses ; ce chœur est de l'effet le plus saisissant ; à Paris, à chaque représentation il est invariablement bissé. Pour lui trouver un égal, nous sommes obligés de monter jusqu'au fameux chœur des chasseurs de *Robin des Bois*. Dès que Shakespeare paraît, l'orchestre jouant de nouveau avec sourdines, répand sur la scène une teinte mystérieuse et mélancolique.

Les premiers couplets que chante Shakespeare respirent la plus charmante suavité. Nous devons citer encore le grand duo entre le poète et la reine, où les instruments de cuivre sont employés très-heureusement. Le final du mouvement et de l'éclair.

Le troisième acte est moins remarquable sous le rapport musical. Nous y trouvons cependant une petite romance pleine de sentiment et de grâce, dont l'accompagnement doux et vaporeux est rempli des détails les plus délicats.

On voit que le *Songe d'une Nuit d'été* est une œuvre charmante, pleine de grâce, d'origi-

nalité ; enfin, une de ces pièces qui illustrent un auteur, et qui, bien montées, sont une fortune pour un théâtre.

Ajoutons, d'après les personnes qui ont assisté à la représentation du *Songe d'une Nuit d'été* à Angers, que cet opéra-comique est l'un de ceux qui ont fait le plus d'effet chez nos voisins, et que les artistes de M. Chavannes ont fait preuve d'un véritable talent dans l'interprétation de leurs rôles.

## Variétés.

### Impressions d'un guillotiné.

Il est rare qu'un guillotiné puisse faire connaître ses impressions. Le fait se présente cependant quelquefois, et la *Defense* cite l'exemple suivant de ces confidences presque posthumes :

« M. Mondate, en 1873, a été condamné à mort, en Italie, pour un crime dont il était innocent, et ce n'est pas la faute de la justice transalpine s'il n'a pas été exécuté. Le couteau s'est, en effet, abattu sur son col ; mais les montants de la guillotine étaient trop serrés, il s'est arrêté à deux centimètres au-dessus. Et c'est pendant qu'on réparait l'instrument que l'ordre de sursis est arrivé. »

« Voici le récit de M. Mondate : Le 17 août 1873, à huit heures du matin, mon confesseur, l'abbé Fernia, entra dans ma cellule pour m'annoncer qu'il fallait mourir. »

« Quand, au contact de sa main placée sur mon épaule, je m'éveillai, je compris tout de suite ce qu'il venait me dire, malgré la confiance que j'avais eue jusque-là, et il paraît que je devins horriblement pâle. »

« Je voulus parler, mais j'avais la bouche contractée et la salive ne m'arrivait plus. Un froid mortel m'avait envahi subitement toute la partie inférieure du corps. »

« Enfin, au prix d'un effort inouï, je parvins à articuler ces mots : *Non, non*, cela n'est pas vrai !... »

« Le prêtre me répondit : je ne sais quoi. Je n'entendais qu'un bourdonnement confus. »

« Un mouvement subit de fierté me passa alors. Pendant quelques minutes, je n'eus plus peur, je me redressai et je dis que, puisque il fallait mourir, je saurais mourir qu'un innocent saurait le faire courageusement. Je parlais vite et je me grisais de mes paroles. J'avais peur du silence, peur de m'interrompre, et ce fut tout d'une venue que je dis cela, que je remerciai le directeur de la prison et que je demandai à manger. »

« On m'apporta une tasse de chocolat, mais je la repoussai. J'étais retombé dans toute l'horreur de ma situation, j'avais des visions d'échafaud et, machinalement, je demandai aux personnes qui étaient là : « Est-ce que cela fait bien du mal ? »

« Une voix répondit : « Aucun. » En même temps, je vis devant moi un nouveau personnage vêtu d'une vareuse de laine noire — le bourreau. »

« Je voulus me lever, me défendre, crier que j'étais innocent, mais je m'évanouis. Quand je revins à moi, j'étais garrotté dans la charrette, et cette charrette débouchait sur la place où était l'échafaud. »

« Je jetai un coup d'œil hagard sur l'horrible machine... Je ne pensais plus, et il me sembla que les montants du couperet étaient hauts comme des mâts de navire... On me hissa sur la plate-forme. Je n'avais plus qu'une idée fixe : résister. Mais comment ? »

« Je me sentis saisi, couché sur la planche, il me sembla que j'étais paralysé, et que j'attendis là longtemps, longtemps... Puis ce fut sur mon col un coup sec et violent, et je m'évanouis de nouveau, avec cette idée instinctive que c'était le couteau qui me frappait !... »

« Ce n'était pas le couteau, c'était la partie supérieure de la lunette. Vous savez le reste. Quand je revins à moi, j'étais à l'infirmerie de la prison. Le vrai meurtrier s'était dénoncé lui-même. »

## Faits divers.

L'affaire Billoir semble vouloir entrer dans une nouvelle phase ; l'assassin aurait,

dans son dernier interrogatoire, répondu d'une façon formelle et catégorique sur divers points d'une importance extrême, que les interrogatoires précédents n'avaient point éclaircis. On se souvient que le jour de ses aveux, il avait repoussé bien loin toute idée de préméditation, mettant sur le compte d'un mouvement de colère la mort de sa maîtresse. Il persiste dans ses déclarations premières, en ce qui concerne la discussion qui a précédé le crime, mais il est devenu plus explicite sur les moyens d'exécution.

La mort de la malheureuse femme Le Manach aurait été occasionnée non point par un coup de pied, mais par un coup de tranche, que l'on a retrouvé dans la chambre. Cet instrument lui aurait fait, dans la région basse du cœur, une blessure qui a déterminé la mort d'une manière instantanée. Ainsi s'expliquerait la nécessité dans laquelle Billoir s'est trouvé, pour faire disparaître les traces de cette blessure, de couper sa victime en morceaux et d'en disperser les intestins et le cœur.

Enfin un autre aveu qui va sans doute avoir une grande influence sur l'issue des débats, aurait encore été faite par le sous-officier.

Les tronçons de la victime n'ont point été transportés en deux voyages, ainsi que l'affirmait la déclaration première, mais bien en un seul, et Billoir, pour accomplir cette expédition nocturne, aurait pris un aide, qui aurait été précisément un amant de la malheureuse victime.

## Dernières Nouvelles.

Paris, 27 janvier, 8 h. 55, matin.

M. Decazes, ministre des affaires étrangères, adressera incessamment une circulaire aux agents diplomatiques français déclarant qu'en présence de l'échec de la conférence, les liens des puissances étant resserrés, la France ne fera rien personnellement dans la crainte de troubler cet accord.

La presse républicaine déclare que le vote de jeudi rend plus étroite l'union des trois gauches.

L'abdication du czar en faveur du czarévitch paraît très-probable pour la fin de février.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Chronique Financière.

Bourse du 26 janvier 1877.

On continue à faire violence au marché. Le public ne veut pas acheter, le syndicat achète à sa place. Les inscriptions sont loin d'être aussi rares qu'au commencement du mois. Les prix surélevés de nos fonds publics en amènent chaque jour un nombre croissant. Déjà les recettes générales vendent à 3 0/0 ; dans quelques jours elles offriront du 5 0/0 quand son coupon sera détaché ; elles suivront ainsi l'exemple que leur donnent en ce moment les gens mieux placés pour apprécier l'exagération et le peu de solidité des cours actuels. L'Est algérien poursuit sa marche en avant, lente mais non interrompue ; le cours moyen est aujourd'hui 513.12 1/2. L'illusion n'est plus possible sur le Crédit foncier, il n'y a plus qu'un moyen de salut pour cette institution de crédit, l'appel de fonds. On l'a relevé aujourd'hui de 885 à 600 par des demandes précipitées opérées en fin de bourse. Nous espérons que la nouvelle administration du Crédit foncier n'entrera pas dans la voie déplorable des achats de ses propres titres effectués à l'aide d'intermédiaires. Cet expédient pourrait créer des illusions momentanées, mais il aurait pour résultat forcé d'aggraver les pertes des actionnaires. Le rejet par la commission parlementaire des chemins de fer des conventions de rachat a réveillé les espérances des obligations des chemins secondaires.

## Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 29 janvier 1877.

## Le Songe d'une Nuit d'été

Opéra-comique en 3 actes.  
Paroles de MM. Rozier et de Leuven, musique d'AMBROISE THOMAS.

DISTRIBUTION : William Shakespeare, MM. Billon. — Falstaff, Badiati. — Lord Lalimer, Laidet. — Jérôme, Leroy. — Un buissier, Goumbeau. — Elisabeth, reine d'Angleterre, M<sup>me</sup> Barwolf. — Miss Olivia, Rita Lelong. — Nelly, E. Simon. — Jarvis, garde-chasse, M. Guiraud. — Acteurs et actrices, courtisanes et dames de la cour, forestiers, garçons et servantes de la taverne, cuisiniers, sommeliers, marmillons.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M<sup>me</sup> THOUA, rue de la Comédie. On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

P. GODET, propriétaire-gérant.

# GRANDS MAGASINS DE **LA VILLE DE PARIS**

LES PLUS VASTES DE SAUMUR

Place Saint-Pierre

GRANDE MISE EN VENTE ANNUELLE DE BLANC

**LUNDI 29 JANVIER 1877**

Occasions hors ligne qu'il serait impossible de trouver ailleurs et même dans nos Magasins, à aucune autre époque de l'année. — Toutes nos Toiles et tous nos Blancs achetés **Hors Cours**, dans le courant de l'année, sont soigneusement mis de côté pour être vendus au moment où les affaires sont moins actives. — Nous ne donnons pas de détail, nous disons seulement : **Nos Toiles sont bonnes et vendues à petit bénéfice.**  
Nous allons mettre en vente, le **LUNDI 29 JANVIER**, plusieurs affaires importantes à des prix exceptionnels et dont les dames conserveront longtemps le souvenir. Ces affaires consistent en **Toiles blanches, jaunes, crémees et fil blanc** pour **Chemises** et pour **Draps, Toiles écruës, Mouchoirs poche, 400 douzaines et moins, Linge de table, Linge de toilette, Torchons** tout faits, **Draps** pour trousseaux de pension, **Linge** de cuisine, etc.

### SERVICE DE TABLE.

Très-grande occasion qu'on ne retrouvera plus.

Service de 12 couverts tout fil, avec nappe encadrée : 19 Francs.

Cet article ne s'est jamais vendu moins de 36 francs.

### LINGE DE TOILETTE.

Serviettes anglaises, rayures et carreaux, la douzaine... 8 90  
Serviettes éponge, très agréables à l'usage, 1<sup>re</sup> qualité, la douzaine... 12 75

### COMPTOIR DE BLANC DE COTON.

Crétonne, sans apprêt, qualité supérieure, inusable... 1 15  
Schirting, madapolam des Vosges, très-bonne qualité... 60  
Toile de l'Inde, renforcée sans apprêt... 80

### Comptoir spécial de mouchoirs de poche

QUATRE SORTES SONT TRÈS-AVANTAGEUSES

1<sup>re</sup> sorte. — Mouchoirs batistes, en boîte par douzaines, ourlés, brodés aux initiales, blancs et vignettes, la douzaine... 12  
2<sup>e</sup> sorte. — Mouchoirs Cholet, blancs et vignettes couleurs, la douzaine... 5 90  
3<sup>e</sup> sorte. — Mouchoirs toile Cholet, la douzaine... 7 90  
4<sup>e</sup> sorte. — Mouchoirs toile Cholet, blanc de pré, la douzaine... 9 90

### Occasion extraordinaire.

Les plus grands Fabricants de bas écrus, Messieurs **BOULANGER, DURAND et Co**, reconnus pour fabriquer la meilleure marchandise en bas de femme et dont la marque est très-appreciée par les Maisons les plus importantes, cessant le commerce par suite du décès de l'un d'eux, nous avons cru faire plaisir à notre clientèle en soldant tout ce qui leur restait :

### Cinq cents douzaines de bas écrus pour Dames.

1<sup>er</sup> LOT  
200 douzaines, très-bonne qualité, coton Jumel, entièrement fini, la paire... 1 20  
2<sup>e</sup> LOT  
300 douzaines, maille fine et renforcée... 1 70  
Cette qualité était cotée pour être vendue aux Maisons de gros 25 fr. la douzaine.

Longueur, 90 c., tout faits, la douzaine...  
Le mètre, largeur 55 c. ....  
Toile Freshaye, 2/3, pour chemises...

Toile d'Armentière, occasion extraordinaire, 2/3, pour chemises...

### TOILE BLANCHE LIZIEUX.

Crème Lizieux, très-bonne qualité, 2/3, pour chemises...  
4/4, pour draps...  
Crétonne, 2/3, 12 R, marque très-connue, vendue toujours 1 10.

## LES GRANDS MAGASINS DE LA VILLE DE PARIS

Garantissent l'usage de leurs Toiles et remboursent intégralement toute personne qui n'en sera pas satisfaite.

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
Par adjudication volontaire,  
Le dimanche 4 mars 1877, à midi.

A Saumur, en l'étude de M. MÉHOUS et par le ministère dudit M. Méhous.

### BÂTIMENTS d'un CORPS de FERME

Nommé **L'HOTELLERIE**  
Situé au bourg de Saint-Hilaire-Saint-Florent, en face de l'église.

Consistant en logements d'habitation et d'exploitation, cour, servitudes, jardin, le tout contenant environ 29 ares 12 centiares.  
On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire. (61)

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

**BELLE MAISON**  
Avec jardin, servitudes et dépendances.

Située à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n° 24, et qui Saint-Nicolas appartenant à M<sup>me</sup> veuve Ratouis-Hillaire.

S'adresser à M. MÉHOUS, notaire.

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Commune de Vernantes.

### FERME DE BEAUCORNU

Près le village de Brigné.

Comprenant 21 hectares 72 ares.

### LA PIÈCE DE LA GUIMONÈRE

OU DU CHÈNE-QUANTIN.

Contenant 3 hectares 6 ares.

S'adresser à M<sup>me</sup> BOUENET, rue Beaurepaire, n° 41, ou audit notaire.

Etude de M. PASQUIER, notaire à Montsoreau.

### A VENDRE

En totalité ou par parties.

### LES IMMEUBLES

Dépendant des successions de M. et M<sup>me</sup> Moricet-Loiseleur, décédés à Montsoreau.

1<sup>re</sup> Grande et belle maison, dite du Sénéchal, au bourg de Montsoreau, propre au commerce ou comme maison de campagne, ouvrant sur le quai, sur la place de Montsoreau, sur la cour du château, sur la rue du Port-au-Vin; neuf pièces d'habitation, vastes greniers, caves, magasins, cours, jardins.

2<sup>e</sup> Une autre petite maison, donnant sur la place, attenante à la précédente.

3<sup>e</sup> Une belle poche, appelée les Douves-du-Château, au pied de la cour du château de Montsoreau, entourée de murs et affée de noyers et pruniers, avec vastes caves.

4<sup>e</sup> Grandes caves, au Clos-du-Château, commune de Montsoreau.

5<sup>e</sup> Une île, de 55 ares, à côté de l'église de Montsoreau, propre à construction, pré ou jardin.

6<sup>e</sup> Trente-huit ares de terre, à Rabaté, près le bourg de Montsoreau.

7<sup>e</sup> Quinze ares de pré, au même lieu.

8<sup>e</sup> Et 1 hectare 66 ares de vigne et terre, en Nuef, commune de Candés.

S'adresser, soit aux héritiers MONT-CET, soit à M. PASQUIER, notaire à Montsoreau. (63)

Etude de M. BOURDAIS, notaire à Gennes.

### A VENDRE

**LA MÉTAIRIE**

DE

### LA PELLETRIE

Située commune de Trèves-Cunault.

Composée de bâtiments, terres labourables, vignes et bois, contenant 56 hectares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. BOURDAIS, notaire à Gennes. (646)

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

**JOLIE MAISON**

Au Pont-Fouchard, commune de Bagneux.

Dépendant de la succession de M. Guérinière.

Avec cour et servitudes, jardin en plein rapport, ayant sortie sur l'ancien chemin de Doué; le tout d'une superficie de 14 ares.

AUTRE MAISON, à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 11 et 13, ayant deux boutiques, deux étages et grenier.

S'adresser à M. LAUMONIER.

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Par lots, au gré des acquéreurs.

### TERRAINS

Ayant une façade de 84 mètres sur l'avenue de la gare de la Vendée, de 30 mètres sur la rue de Nantilly, joignant d'autre côté la rue du Moulon.

S'adresser audit notaire. (332)

Etude de M. GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

### A VENDRE

**UN PRÉ**

NOMMÉ LE PRÉ-DE-LA-ROCHE

Situé commune de Bagneux.

Contenant 3 hectares 2 ares 50 centiares.

S'adresser à M. ERONDEY, géomètre-expert à Brézé, ou à M. GALBRUN, notaire. (52)

A VENDRE

### UN JARDIN FRUITIER

AVEC PAVILLON

Situé au Pont-Fouchard, ancienne route de Saint-Florent, entre les jardins Morancé et Duval.

S'adresser à M. LAMARE, maître-sellier à l'Ecole de cavalerie. (64)

Etude de M. SANZAY, notaire à Brézé.

### A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1877.

### UNE BOULANGERIE

Située au bourg de la commune de Brézé.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. CHEVALLIER-CLAVEAU, propriétaire à Brézé, soit audit M. SANZAY, notaire.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1878.

### MAISON

Très-propre au commerce.

Précédemment occupée par M. Gilbert Fauvel et formant l'angle de la rue de la Comédie et de la rue de la Cour-Saint-Jean.

S'adresser à M. ROUET-BRUNEAU, ou à M. LAUMONIER, notaire à Saumur. (11)

### A VENDRE

**PLANTS DE VIGNE ROUGE**

Saint-Nicolas de Bourgueil, bien enracinés.

S'adresser à M. RATIER-LIGER, propriétaire à Bourgueil, ou à M. RATIER fils, à Saumur.

### LE BULLETIN FINANCIER

est le seul journal politique et financier, paraissant tous les jours, à 5 centimes.

Par le nombre, la variété et l'exactitude de ses renseignements, par les conseils utiles qu'il donne aux porteurs de titres, par ses piquantes révélations, le BULLETIN FINANCIER est devenu le guide indispensable des capitalistes.

PRIME GRATUITE

Le **Moniteur de la Bourse**, Bureau: 42, Chaussée-d'Antin, Paris.

Abonnements: Paris, un an, 12 fr.; 6 mois, 18 fr. — Départements, un an, 20 fr.; 6 mois, 10 fr. (68)

## CAISSE SAUMUROISE

**L. LE BRAS, BANQUIER**

18, Rue Beaurepaire, à Saumur

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

### ETABLISSEMENT D'HORTICULTURE

Ancienne Maison VALÈRE

## JOUY DIT LA ROSE

Rue Fardeau, 8, à Saumur.

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de prendre l'établissement d'horticulture de M<sup>me</sup> VALÈRE, rue Fardeau, et qu'il fera toutes les fournitures et tous les travaux concernant l'horticulture.

Arbres et arbustes de massifs et de serres, corbeilles de table, plantation et entretien des jardins. Spécialité de bouquets, jardins paysagés. (36)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Maire de Saumur, le